

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 Décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 13 décembre 2024.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, MARIE-JOSEE MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A GUY DERACHE, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A DIDIER BAERT, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET JACQUES LEMAIRE A CECIL DEMULIER.

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

Avant l'ouverture de ce conseil, M. le Maire souhaite faire une minute de silence en hommage aux victimes du cyclone à Mayotte. Malheureusement, un certain nombre de compatriotes sont décédés dans de tragiques circonstances. Il invite les membres du conseil à se lever.

Ensuite, M. le Maire invite à écouter une présentation du dispositif « Eglises ouvertes » par Mme Caroline BIENCOURT, conservatrice du patrimoine du Diocèse de Cambrai, M. l'abbé Emmanuel CANART et M. Joseph DECAMPS.

Mme Caroline BIENCOURT présente le dispositif « Eglises ouvertes » aux membres du conseil. C'est une initiative née en Belgique pour favoriser la valorisation et la conservation du patrimoine religieux sur lequel pèsent certaines craintes concernant la conservation des bâtiments.

Ce réseau a été étendu en France à 3 diocèses (Arras/Cambrai/Lille).

L'objectif de l'association est d'aider les communes mais surtout les paroisses à faire en sorte que le bâtiment de l'église continue à être ouvert et conservé.

Pour un bâtiment religieux, l'objectif est d'établir un diagnostic de conservation du patrimoine.

Une fois que les travaux sont engagés, la question qui revient le plus est pourquoi investir autant d'argent pour une église qui servira une à deux fois dans l'année ?

C'est donc à partir de ce moment que le dispositif intervient afin d'aider les communes et les paroisses à valoriser les efforts et les investissements apportés dans la restauration de ces édifices.

Ce n'est pas la solution miracle mais ce réseau accompagne les équipes au niveau local à faire découvrir le patrimoine, les objets à l'intérieur, mais également le bâtiment en général.

En effet, il s'agit de donner les clés de lecture sur la sécurisation de l'édifice par une présence importante c'est-à-dire rendre le lieu accueillant et surtout occupé.

La dernière action est de valoriser avec des outils de promotion standardisés et, dans ce cas, c'est leur équipe, accompagnée de deux chargés de mission, qui donnera toutes les clés pour valoriser le site.

Il y a les livres d'or, des bannières, des supports de présentation pour les édifices, des aides pour faire visiter les bâtiments et programmer des manifestations culturelles toujours dans le respect du culte avec l'accord du curé en place.

Elle tient à préciser que c'est un réseau églises ouvertes. Ce qui leur tient réellement à cœur est de mettre les personnes en réseau puisque tout le monde rencontre les mêmes difficultés à savoir la fermeture d'église ou de conservation d'édifice.

Mr l'Abbé Emmanuel CANART remercie M. le Maire de soutenir cette démarche. L'église d'Orchies est courageuse car elle a été incendiée plusieurs fois pendant les deux guerres. Cette église n'appartient pas qu'aux pratiquants, elle est vraiment un repère pour tout le monde. En effet, il indique qu'il est rare sur Orchies de ne trouver aucune personne dans l'église.

Mr Joseph DECAMPS souhaite témoigner au nom de l'équipe d'animation de la paroisse qui travaille autour de Mr l'Abbé Emmanuel CANART.

Ce qui a permis l'acceptation de ce projet est le fait que ceci pouvait apporter un écho par rapport à l'équipe d'animation de la paroisse et à l'ensemble des paroissiens qu'ils représentent.

Travailler, donner de la valeur et de la visibilité à cet édifice qui appartient à tous mais également profiter de cette dynamique de réseau pour établir de belles choses, de créer du passage et de mettre en valeur ce bâtiment.

C'est un réseau recherché, par certains touristes, comme guide pour se rendre d'un endroit à un autre notamment par les amis belges qui connaissent mieux le réseau. C'est un réseau qui s'est fortement développé dans le Nord Pas de Calais.

M. le Maire rappelle que la ville d'Orchies est propriétaire de cette église depuis 1905. Un certain nombre de village aux alentours ont déjà adhéré au réseau églises ouvertes.

Grâce aux recherches de M. l'abbé Emmanuel CANART, ils ont pu retrouver des vêtements liturgiques au fin fond de l'église. En effet, ces vêtements montrent un certain nombre de caractéristique remarquables. Depuis quelques années, la ville d'Orchies s'est réappropriée d'une certaine manière son église, grâce à l'autorisation de M. l'abbé CANART, notamment avec l'organisation de messes en faveur des anciens combattants et la fête Sainte-Cécile.

L'idée principale est d'ouvrir l'église à tous.

C'est un élément très fort de notre identité locale puisque chaque individu peut être amené à rentrer dans une église à tout moment de sa vie (baptême, mariage, enterrement).

Parallèlement, un énorme projet est en cours avec les représentants de la paroisse, du diocèse et de la Fondation du patrimoine afin de mener des travaux d'envergure sur l'église. En effet, celle-ci vieillit, c'est donc avec l'approche du bicentenaire que ces derniers permettront de redonner un coup de jeune à l'édifice.

La ville et de la paroisse partagent un projet de vitraux qui, certes, est un projet onéreux mais qu'ils veulent absolument mener à bien. De plus différents travaux seront également réalisés comme le chauffage, la rénovation intérieure (peinture) ainsi que l'orgue.

De plus, ils ont le souhait de faire appel à un artiste de qualité nommé M. Augustin FRISON-ROCHE, qui a effectué un certain nombre d'œuvres d'art pour des édifices religieux.

Une procédure va être menée avec les services de la ville pour un classement des objets. Ils ont eu la visite du DRAC accompagné de Mme Caroline BIENCOURT, ce dernier a exprimé qu'il serait présomptueux et malvenu de classer l'église mais qu'en l'occurrence un certain nombre d'objet mériteraient ce classement.

M. le Maire veut souligner l'investissements et le dénouement de ces trois personnes.

Mme Caroline BIENCOURT indique que suite à un nettoyage, ils ont échangé les collections avec les paroissiens et quelques stagiaires venu prêter main forte. Suite aux incendies survenus à l'époque, ils ne s'attendaient pas à retrouver autant de vêtements liturgiques en aussi bon état de conservation.

Ils ont établi un dépoussiérage de conditionnement, l'inventaire de tous ces objets qui permettent de retracer toute l'histoire de la liturgie.

Une exposition de textile peut être envisagée, cependant elle souligne que le textile est vraiment fragile et ne peut être exposé de façon permanente dans l'édifice. Dans le cadre d'une manifestation du bicentenaire de l'église, ils ont retrouvé un petit tableautin représentant l'église au moment de la destruction de 1914. De réels éléments documentaires et historiques à la fois. Aujourd'hui, il reste à découvrir une partie du travail de recherche scientifique sur une des collections.

M. le Maire les remercie pour cette présentation.

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Mme Carine GAU et comme secrétaire adjointe Mme Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 26 septembre 2024 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Adhésions au SIDEN-SIAN
2. Renouvellement du contrat de réservation de berceaux dans la crèche du Carnoy
3. Vente de logements de la résidence Nov'orca
4. Cession d'un terrain rue Pierre de Coubertin
5. Tableau des effectifs
6. Recrutement de contractuels de droit public
7. Adoption du nouveau régime indemnitaire de la police municipale
8. Achat d'une collection LEROUX
9. Don de mobilier par la DRFIP
10. Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
11. Amortissements
12. Travaux en régie
13. Admissions en non-valeur
14. Virement de crédits
15. Avance pour les travaux
16. Tarifs des services 2025
17. Demande de subvention à la Région pour la Tour à diable
18. Demande de subvention à la Région pour la MALLE
19. Demande de subvention à la Région pour les Chicoriades
20. Subvention au CCO (Commerce Club Orchies)
21. Adhésion à l'association Eglises ouvertes

-1-

ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1^{er} adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux.

Il est proposé d'approuver les adhésions au SIDEN-SIAN :

- des communes de Busigny, Estrée-Blanche, Noyelles-sur-Escout, Sains-du-Nord, Rumilly-en-Cambrésis et Crespin pour la compétence DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)
- des communes de Trescault, Paissy, Havrincourt et Urvillers pour la compétence Eau Potable

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites adhésions.

-2-

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE RESERVATION DE BERCEAUX DANS LA CRECHE DU CARNOY

M. le Maire donne la parole à Mme Nathalie GABRYELEWICZ, adjointe à l'enfance et à l'animation jeunesse.

RIGOLO COMME LA VIE est gestionnaire d'une structure d'accueil de jeunes enfants rue des Bleuets.

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler pour quatre ans, à partir du 1^{er} septembre 2024, le contrat de réservation de quatre berceaux dans cette crèche.

Le prix unitaire d'un berceau est fixé à 8 323€ par an.

Pour information, le coût net d'un berceau, déduction des aides de la CAF, est de 6 715,44€ par an.

M. le Maire rappelle qu'un berceau peut accueillir environ trois enfants. C'est une initiative assez singulière de la ville d'Orchies qui avait commencé avec la crèche de la zone des services publics, non loin du Pacbo et de la gendarmerie d'Orchies.

Ce n'est pas directement une compétence de la commune, simplement elle souhaite être certaine que les concitoyens d'Orchies puissent bénéficier d'une structure d'accueil.

Le nombre d'assistantes maternelles sur la commune décroît de façon importante, ce type de structure devient d'autant plus important pour pouvoir accueillir de jeunes enfants et soulager les Orchésiens.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le renouvellement de ce contrat.

-3-

VENTE DE LOGEMENTS DE LA RESIDENCE NOVORCA

M. le Maire donne la parole à Mme Carine GAU, adjointe aux affaires sociales.

Le bailleur social NOREVIE souhaite mettre en vente 33 maisons individuelles dans la résidence Novorca (rues Victor Hugo, de la Résistance et Rosenberg).

L'avis du conseil municipal est sollicité par la Préfecture du Nord afin de vérifier que cette vente ne réduit pas de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux existant sur le territoire de la commune.

Un logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire s'il occupe le logement depuis au moins deux ans.

Les logements vacants sont proposés en priorité aux locataires du groupe dans le département.

Les locataires concernés par la commercialisation de leur logement, mais qui ne souhaitent pas l'acquérir, restent en place et continuent à bénéficier des mêmes conditions de location sans limitation de délai.

Il est proposé de donner un avis favorable à cette cession.

En effet, ce dispositif permet d'encourager l'accession sociale tout en permettant aux bailleurs sociaux de lancer la rénovation ou la construction de nouveaux logements.

M. le Maire indique que la commune comporte 27% de logement locatif social.

La ville n'est pas soumise à la loi SRU.

Cependant, cette démarche permet à un certain nombre de concitoyens de pouvoir accéder à la propriété à des tarifs préférentiels. Ce type d'habitat permet aux jeunes concitoyens de pouvoir rentrer dans le parcours résidentiel.

Le foncier sur la commune est assez onéreux, de ce fait les jeunes peuvent être freinés à prendre leur autonomie. Ce pourquoi, les logements locatifs sociaux sont un réel avantage pour ce public contenu des loyers assez bas sur le marché.

De plus, cette démarche permet aux aînés de rester dans la commune en revendant ou cédant leurs biens à leur famille.

En somme, un dispositif vertueux que ce soit pour les plus jeunes et/ou les moins jeunes.

M. Matthieu CAUVIN indique QUE compte tenu de la situation actuelle, la location est la seule solution pour de très nombreux français. En effet, 2,6 millions de ménages sont en attente d'un logement social. La politique gouvernementale conduit les organismes de logements sociaux à vendre de plus en plus leurs logements. Louer ne fait qu'accroître le problème de logement en France.

Il condamne fermement cette politique scandaleuse qui pousse les français modestes dans la rue ou dans les filets de spéculateurs. Il est contre mais ne veut pas pénaliser les locataires qui souhaiteraient acheter, il s'abstient.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de M. Matthieu CAUVIN,

APPROUVE ladite cession.

-4-

CESSION D'UN TERRAIN RUE PIERRE DE COUBERTIN

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

Dans le cadre de la rétrocession dans le domaine public des voiries du lotissement des Six bonniers, nous nous sommes aperçus que la parcelle AA n° 259 était partiellement occupée par M. et Mme DEREGNAUCOURT, propriétaires de l'habitation sise 24 rue Pierre de Coubertin.

En effet, sur cette parcelle d'environ 423 m², une haie a été plantée afin d'agrandir leur jardin, ce qui représente un empiètement de 215 m² environ.

Il est proposé donc de régulariser la situation en cédant cette emprise au prix de 2 150€, soit l'avis du Domaine.

Les frais de géomètre et d'acte sont à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite cession.

-5-

TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de stagiairisations et d'avancements de grade, suite à l'avis favorable du CST en date du 16 décembre 2024, il est proposé au conseil municipal les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2025 :

- création de deux postes d'adjoint administratif à temps complet pour les service comptabilité et ressources humaines
- suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- suppression d'un poste d'adjoint technique
- suppression d'un poste d'animateur
- suppression de deux postes d'adjoint d'animation

M. le Maire rappelle que lorsqu'il y a des avancements de grade et/ou des stagiairisations, la commune supprime le poste du tableau des effectifs. Il ne s'agit absolument pas de réduire le nombre d'agents du personnel de la ville mais de leur permettre d'évoluer dans leur grade.

Précédemment, il y a eu des avancements de grade, les agents concernés ont été positionnés sur un autre poste. En conséquence, la municipalité supprime donc « l'ancien » poste.

Autrement dit, lorsque la ville souhaitera recruter un nouvel agent, le conseil municipal sera directement prévenu afin de valider ou non cette procédure. Cette démarche permet d'être totalement transparent sur chaque recrutement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite mise à jour du tableau des effectifs.

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Le conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, je vous propose de m'autoriser à signer un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour renforcer le service de la restauration scolaire du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026.

Il est proposé également de m'autoriser à recruter pour l'année 2025 :

- cinq contrats dans le grade d'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments
- cinq contrats dans le grade d'adjoint d'animation pour la garderie périscolaire et extrascolaire
- quatre-vingt contrats d'engagement éducatif pour les centres de loisirs périscolaires extrascolaires

Mme Nathalie GABRYELEWICZ indique qu'au vu de l'attractivité du centre de loisirs, le besoin de recrutement est nécessaire. Le nombre d'enfant augmente d'année en année.

M. Matthieu CAUVIN indique qu'il condamne fermement les recours systématiques aux CDD (dans ce cas de figure pour les agents techniques) qui ne font qu'encourager la précarité. Cependant, il n'empêchera en aucun cas une personne de travailler.

M. le Maire retorque qu'il est vrai que pour un certain cas, les CDD peuvent être synonyme de précarité.

En l'occurrence cette démarche permet de recruter de nouveaux agents et à terme de les stagiairiser.

Etant donné qu'il n'y a pas de période d'essai, le seul moyen de pouvoir juger la correspondance entre le poste et le candidat est d'établir en amont un CDD.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit recrutement.

ADOPTION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE

Le décret 2024-614 du 26 juin 2024 a créé l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) pour la filière de la police municipale.

Comme pour le RIFSEEP, le régime indemnitaire des autres filières du personnel municipal, l'ISFE est composée d'une part fixe et d'une part variable.

Suite à l'avis favorable du CST en date du 16 décembre 2024, il est proposé de mettre en place cette ISFE pour les agents de la police municipale selon les plafonds fixés par le décret.

Les attributions individuelles de chaque agent seront fixées par arrêté.

M. le Maire recevra les agents de la police municipale afin d'échanger sur leur point de vue.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité l'adoption du régime indemnitaire.

ACHAT D'UNE COLLECTION LEROUX

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale à la Culture.

M. Edmond DEVOS, orchésien, a proposé à la ville la vente de sa collection sur l'usine LEROUX comprenant les documents et objets publicitaires suivants :

- une valise LEROUX
- des livres
- 88 numéros de mensuels internes de l'entreprise de janvier 1990 à octobre 2010
- 6 numéros de mensuels de Sécherie de juin 2011 à décembre 2013
- des médailles
- un DVD Midi en France
- 6 magnets LEROUX
- une cinquantaine de calendriers LEROUX
- des buvards
- des cartes postales
- des pin's LEROUX

- un plumier
- une médaille de 150 ans
- des stylos cadeaux pour retraités
- des presse papiers autres objets publicitaires

Il est proposé donc d'acheter cette collection au prix de 400€.

Ces trésors permettront d'enrichir la MALLE.

M. le Maire indique que cette collection rapporte toute l'histoire de la ville à travers différents supports. Ils ont pu retrouver une photo de la passerelle d'Orchies de l'époque, projet qui tient particulièrement à cœur à M. le Maire et M. Sébastien HENNON.

Cette collection était tenue par une personne engagée dans le syndicat au niveau de Leroux, qui a effectué toute sa carrière à cet endroit.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite achat.

-9-

DON DE MOBILIER PAR LA DRFIP

M. le Maire donne la parole à Marc DUPUIS, Adjoint à la transition énergétique.

Lors de son déménagement dans le nouveau Service de gestion comptable, la DRFIP a laissé du mobilier dans l'ancienne trésorerie.

Il est proposé donc de procéder au transfert des biens suivants :

- 17 caissons
- 3 tables de décharges
- 1 armoire haute
- 2 armoires basses
- 5 fauteuils
- 11 chaises
- 1 coffre-fort
- 12 bureaux
- 4 clapets

- 1 caisson temporisé

M. Marc DUPUIS propose que la municipalité récupère l'ensemble de ces mobiliers pour leur trouver une seconde vie.

Il signale que les services techniques se rendent désormais régulièrement dans un réseau de brocante solidaire pour acheter du mobilier de seconde main afin d'équiper les différents services (bureaux, salles de sports...).

M. Matthieu CAUVIN indique que comme il s'est toujours opposé à la fermeture de la trésorerie et à la construction du service de gestion comptable par la ville d'Orchies, pour cette question il s'abstient.

M. le Maire rappelle qu'en 2025, la commune touchera 140 000€ alors que la commune avait un loyer de 8 000€ pour la trésorerie. Effectivement, ce bâtiment a été construit sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Orchies et ils ont pu bénéficier de subventions.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et de l'adoption du budget, il souhaite réserver une partie de cette somme pour le projet de requalification des écoles.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de M. Matthieu CAUVIN,

AUTORISE ledit don de mobilier.

-10-

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2024 s'élèvent au total à 3 984 390,17 €, non compris le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ».

Il est proposé de fixer les plafonds des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées en début d'exercice 2025 comme suit :

Chapitre/opération	Crédits ouverts en 2024	Montants autorisés avant le vote du BP 2025
Opérations non individualisées	3 886 928,17 €	971 732,05 €
20 - Immobilisations incorporelles	53 072,00 €	13 268,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 516 641,03 €	379 160,26 €
23 - Immobilisations en cours	2 317 215,14 €	579 303,79 €
Opérations individualisées	97 462,00 €	24 365,50 €
9003 - Centre de Loisirs	3 000,00€	750,00€
9004 - Groupes scolaires	8 820,00€	2 205,00€
9009 - Mairie	85 642,00€	21 410,50€

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite autorisation.

- 11 -

AMORTISSEMENTS

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

La délibération 2022-105 du 14 décembre 2022 pour la mise en place de la M57 au 1^{er} janvier 2023 a fixé les durées d'amortissement des immobilisations de la commune selon un tableau défini.

Il a donc été décidé d'amortir les imputations suivantes :

- 21311 Constructions - Bâtiments administratifs sur 30 ans
- 21312 Constructions - Bâtiments scolaire sur 30 ans
- 21313 Constructions - Bâtiments sociaux et médicaux sur 30 ans
- 21314 Constructions - Bâtiments culturels et sportifs sur 40 ans
- 21318 Autres bâtiments publics sur 30 ans

Aujourd'hui le Service de Gestion Comptable nous indique qu'en règle générale ces imputations ne sont pas amorties car il n'y a pas d'obligation de le faire.

Il nous conseille donc de prendre une délibération, indiquant que les imputations 21311 à 21314 et 21318 ne seront plus amorties à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdits amortissements.

-12-

TRAVAUX EN REGIE

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Il est proposé d'inscrire les travaux suivants en régie pour un montant total de 127 622,57€ afin de bénéficier du FCTVA :

- travaux d'aménagement des vestiaires du stade Constant Dewez : 66 498,42€
- travaux d'aménagement du bureau de l'état civil : 15 292,80€
- création d'une salle de réunion aux ateliers municipaux : 18 526,70€
- création d'un local à vélos pour la police municipale : 1 662,51€
- pose de robinets thermostatiques dans les écoles : 9 651,01€
- travaux d'aménagement de la porte de la graineterie : 9 259,57€
- travaux d'aménagement des toilettes de l'école Jules Ferry : 6 731,56€

Il est donc proposé au conseil municipal l'ouverture de crédits suivante :

Recettes de fonctionnement

CHAP 042 article 722 s/f 01 +127 622,57€

Dépenses d'investissement

CHAP 040 article 2313 s/f 01 +127 622,57€

Recettes d'investissement

CHAP 021 s/f 01 +127 622,57€

Dépenses de fonctionnement

CHAP 023 s/f 01 +127 622,57€

Ces ouvertures de crédits s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Cette opération permet de récupérer 10 131 € de TVA qui ont été payés en fonctionnement. Ainsi, le fait de transférer en investissement permet de récupérer cette somme.

Mme Nelly THIEFFRY indique que ces travaux en régie sont une chance puisque ça permet d'être beaucoup plus réactif notamment dans ce cas pour les écoles. C'est une très bonne solution pour la gestion des travaux, le tout en respectant les délais.

M. Marc DUPUIS apprécie la valorisation des qualifications et des savoir-faire des équipes.

M. le Maire est tout à fait en accord avec les dudit propos, la municipalité ne peut que se réjouir du professionnalisme des agents et de leur engagement envers la commune.

M. Patrick FREMAUT indique que, compte-tenu de l'état des vestiaires au stade il y a encore quelque temps, ils ont pu constater un réel changement. Cela va permettre de recevoir dignement les licenciés, les élèves...

Ces travaux ont été fait dans un délai très court, deux sur quatre sont totalement finis et la suite devrait très prochainement suivre. Ceci permettra de clôturer un ensemble structuré à l'image du club en plein essor compte-tenu des résultats sportifs et de la ville.

M. le Maire ajoute qu'il est vrai que les agents travaillent avec diligence car les services techniques continuent parallèlement à s'occuper des urgences et de la maintenance d'un certain nombre de bâtiments. Sans oublier la chance de bénéficier d'une vie associative riche et diversifiée. De ce fait les agents passent énormément de temps le vendredi, le week-end et le lundi afin de les accompagner techniquement et humainement.

M. David ACHIN souhaite ajouter qu'avec ces 10 000€, ils vont potentiellement permettre d'effectuer davantage de travaux sur différents projets. De plus, il indique que les agents des services techniques sont sur le point de poser la fresque olympique à la salle Michel DORCHIES. Il invite donc le conseil municipal à participer au dévoilement de cette fresque ce lundi 23 décembre à 19h30 au complexe Novorca.

Il rappelle également que sur cette fresque représente M. Clément BERTHIER, actif du club de tennis de table d'Orchies puisqu'il y a été formé étant plus jeune. Il a participé à sa deuxième olympiade cet été et a gagné une médaille de bronze paralympique.

Mme Lise FOUCART souhaite intervenir concernant la police municipale, ils ont pu bénéficier de vélos neufs afin d'offrir un service de qualité auprès des Orchésiens. Ces vélos sont stockés dans un local adapté.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité l'inscription desdits travaux en régie

-13-

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

A la demande du service de gestion comptable, il est proposé au conseil municipal l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- droits d'occupation du domaine public : 103,50€
- frais de cantine et de garderie : 1 826,46€

Le centre de gestion comptable a effectué des recherches de financement pour ces créances. Celles-ci n'ont pas abouti soit car les débiteurs ont disparu, soit n'ont pas les moyens de régler ou que les dépenses sont inférieures au seuil de recouvrement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdites admissions en non-valeur.

-14-

VIREMENT DE CREDITS

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Dans le cadre des charges de personnel, il est proposé le virement de crédits suivant :

CHAP 011	article 60612	s/f 512	- 20 000€
CHAP 012	article 64131	s/f 020	+20 000€

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite virement de crédits.

AVANCE POUR LES TRAVAUX

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Dans le cadre des travaux de la RD 953, il est proposé l'ouverture de crédits suivante :

Dépenses d'investissement

CHAP 041	OPFI article 2151	s/f 01	+ 64 945,28€
----------	-------------------	--------	--------------

Recettes d'investissement

CHAP 041	OPFI article 238	s/f 01	+ 64 945,28€
----------	------------------	--------	--------------

M. Michel PIQUET indique que c'est une opération d'équilibre.

Aujourd'hui les travaux sont engagés, il s'agit donc de régulariser l'avance donnée aux entreprises en la transformant en dépenses définitives.

M. Guy DERACHE indique que les travaux de la RD 953 sont actuellement sur le secteur de Beuvry-la-Forêt et qu'à compter du 18 janvier ils attaqueront le secteur d'Orchies.

A compter de juillet, ils devraient entreprendre le rond-point entre la RD 953 et la route de Marchiennes avec une fermeture de la voirie pendant environ 4 mois.

La rue Claude Jean sera également bloquée pendant ces 4 mois afin de permettre à Noréade de poser la conduite d'eau pluviale, le remplacement de transport des eaux usées, la reprise en eau potable de tous les branchements plomb ainsi qu'une nouvelle conduite.

Une réunion doit être effectuée avec les services voiries du département afin d'améliorer l'organisation des travaux.

Concernant la RD 938, le chantier devrait démarrer après le tour de France. Deux solutions sont en discussion :

- la fermeture complète pendant 1 mois et demi
- une circulation alternée avec feu tricolore pendant 4 mois

M. le Maire indique que la décision devra être prise après avoir échangé avec les entreprises, les commerçants concernés et les riverains. Il n'y aura en aucun cas de solution miracle, ce sont des travaux diligentés par le département.

Ces différents travaux se feront en période estivale pour alléger la circulation. Cependant les délais peuvent s'étendre en fonction des circonstances rencontrées lors des travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite avance pour les travaux.

-16-

TARIFS DES SERVICES 2025

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à décider les tarifs des services municipaux qui seront appliqués pour l'exercice suivant.

Ces tarifs demandés aux usagers ne représentent pas la totalité du coût de revient du service apporté.

Il apporte 2 exemples : la restauration scolaire pour qui la part des familles ne représente que 25% du prix d'un repas qui est de 9,79€. Même si la mairie reçoit 8% d'aide de l'Etat pour les familles à revenus modestes, le budget communal apporte 6,53€ en moyenne pour les 65 000 repas distribués par année.

Autre exemple le centre de loisirs : là aussi la participation financière des familles est à peu près équivalente soit 24%. Même si la CAF intervient de façon importante, le budget communal représente 34% du coût moyen d'une journée d'accueil des enfants qui est de 43,70€. Près de 12 000 journées enfants sont proposées par année.

Ces services aux familles sont très appréciés ; s'y ajoutent les études surveillées et les écoles de sport notamment.

Les tarifs relativement modérés sont la marque de la volonté municipale d'abord d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, mais aussi d'assister les familles dans la préservation de leur pouvoir d'achat.

Les propositions de tarifs faites pour 2025 marquent cette volonté en maintenant les mêmes taux que ceux de 2024.

La seule exception est la majoration apportée aux tarifs fixés pour les enfants accueillis au centre de loisir et domiciliés hors d'Orchies, afin que l'ensemble des tarifs fixés pour les enfants d'Orchies, y compris le tarif le plus élevé, soit inférieur à ceux fixés pour l'extérieur.

M. le Maire insiste sur la volonté municipale d'accompagner au maximum les familles usagères de ces services. Comme rappelé précédemment, c'est 25% de reste à charge aux familles.

Ces tarifs n'évolueront pas pour les familles orchésiennes et ce nonobstant l'inflation (7% pour 2023 et 3% pour 2024).

Il rappelle également que c'est le budget municipal qui vient compenser les dépenses, en l'occurrence les contribuables qui viennent assumer cette non prise en charge. Or, le souhait de la ville est d'accompagner les personnes ayant des difficultés économiques et sociales, c'est pourquoi ils ont fait le choix à nouveau cette année de ne pas augmenter les tarifs pour les Orchésiens.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les tarifs des services.

-17-

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA TOUR A DIABLE

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART.

Dans le cadre de la politique culturelle régionale relative à la restauration du patrimoine, il est proposé de solliciter une subvention de 15 000€.

Cette aide porte sur une étude préalable d'évaluation et de diagnostic au projet de restauration de la Tour à diable.

Cette étude sera confiée à un architecte du patrimoine et un archéologue du bâti, en partenariat avec les services de la DRAC.

M. le Maire rappelle donc qu'ils vont bénéficier d'une subvention de 50% du montant de l'étude sachant que la DRAC pourra éventuellement compléter ce financement. L'idée est d'estimer à moyen et long terme le montant des travaux ainsi que de décider de la réalisation de ces derniers.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA MALLE

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART.

Dans le cadre du dispositif régional « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs », il est proposé de solliciter une subvention pour l'aménagement de la Maison LEROUX.

En effet, sur ce site situé en cœur de ville, à deux pas de la Grand'Place, à proximité immédiate de nombreux commerces et de trois écoles, la Ville a fait le choix d'y implanter un équipement qui aura plusieurs vocations.

A la suite d'environ 15 mois de travaux, le site réaménagé comprendra une médiathèque, un espace dédié à des animations associatives ainsi qu'un espace dédié au numérique. En outre, certains espaces pourront être mobilisés pour des événements d'entreprise.

A l'arrière des bâtiments, un très beau parc va être ouvert au public, créant un nouveau poumon vert en centre-ville.

L'ensemble de ce projet permettra donc de renforcer l'attractivité du cœur de ville, au profit des habitants, du tissu commercial et associatif.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une subvention de 543 911,04€.

M. le Maire indique que la ville d'Orchies a bénéficiée dans le cadre du dispositif Acte , dans la version redynamisation centres-villes et centres-bourgs, de la somme d'un million d'euros à dépenser sur le mandat actuel.

La somme restant pour la commune est d'environ 500 000 €. L'idée serait donc d'affecter ce montant à la création de cet équipement.

En effet, ils constatent que la plupart des cellules commerciales sont pleines. Aujourd'hui, la difficulté lors des rencontres avec les porteurs de projets et de pouvoir leur proposer une cellule. M. le Maire ajoute qu'ils ont reçu dernièrement des porteurs de projets pour une épicerie exotique. Ils souhaiteraient s'implanter sur le centre-ville d'Orchies, cependant à l'instant t, aucun local ni cellule de disponible.

Mme Lise FOUCART indique qu'ils doivent enrichir le nombre de livres qui seront installés dans la MALLE.

40% de livres viennent d'arriver à laquelle s'ajouteront 60% en 2025. Quelques difficultés rentrent en jeu notamment avec le volume de livres car la bibliothèque actuelle ne peut accueillir une telle quantité.

En effet, les livres doivent être en amont identifiés, répertoriés et recouverts. Ceci nécessite un temps de travail de 15/20 minutes par livre.

Une première phase aura lieu jusqu'en mai qui consiste à agencer le rayonnage de façon différente pour dégager un espace de travail afin de manipuler et étiqueter les livres.

Ensuite, ils vont mettre en place un click and collect pour permettre le maintien du service pendant le classement. Une publication sera mise sur le site internet de la ville pour en informer la population.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

PROJET DE CESSION DE L'IMMEUBLE AYANT ABRITE L'ANCIENNE TRESORERIE RUE GASTON LEROY

Dans le cadre toujours de la politique régionale « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs », M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

L'immeuble communal situé à l'angle de la rue Gaston Leroy et de la rue Warocquier Rempart est devenu vacant depuis l'arrêt de son occupation d'une part par les services des finances publiques qui ont transité vers le service de gestion comptable avenue Kennedy, et par les locataires des 3 logements de l'étage, qui ont quitté les lieux, d'autre part.

La vente de cet immeuble qui n'a plus d'utilité est envisagée.

Le service des domaines estime le bien à 552 000€ avec une marge d'appréciation de 15%.

La politique régionale Action Cœur de ville dans laquelle s'est engagée la mairie, et notre politique municipale de redynamisation du centre-ville nous amène à être particulièrement vigilant sur ce site dont il est important de redonner vie afin de l'intégrer de façon pérenne dans la ville.

A cet égard, et afin de maîtriser l'avenir de cet espace, il est envisagé de faire un appel à projet auprès de promoteurs, aménageurs ou investisseurs, ce qui nous permettra de bien comprendre le parti-pris d'aménagement avant toute décision de vente.

Cet appel à projet se déroulera en 2 phases : la première pour sélectionner des porteurs de projet ; la seconde phase pour recevoir des offres chiffrées d'achat du bien avec l'avant-projet des acquéreurs sélectionnés pour présenter une offre.

La proposition retenue sera choisie en fonction de critères tels : le prix d'achat proposé, la qualité architecturale et environnementale du projet, la qualité de l'offre et de l'approche opérationnelle.

Cette procédure aboutira à un choix de projet en avril 2025 date de signature du compromis de vente entre la mairie et le porteur de projet retenu.

M. le Maire indique que l'idée est de rendre publique la cession de ce foncier. Cette publicité permettra à un certain nombre de porteurs de projets potentiels de pouvoir s'y intéresser. De nombreuses possibilités peuvent s'offrir comme la création de cellules commerciales au rez-de-chaussée.

Les différents porteurs de projets pourront retirer un dossier et faire une proposition à la fois sur l'affectation et sur le montant de cession du bien.

Une commission sera créée, en charge de faire le partage entre les différentes propositions et de retenir celle qui s'accorde le mieux avec les attentes de la ville.

Ceci représente, au niveau de la trésorerie, une surface au sol d'environ 206m².

M. Michel PIQUET ajoute qu'il y aura une publication officielle dans les médias courant janvier avec une procédure et un aboutissement vers avril 2025.

-19-

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LES CHICORIADES

M. le Maire donne la parole à Didier BAERT, adjoint aux fêtes et cérémonies.

Dans le cadre du dispositif régional « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs », il est proposé de solliciter une subvention pour l'organisation des Chicoriades le 15 juin 2025.

En effet, après une décennie d'absence, Orchies renoue l'année prochaine avec les Chicoriades, un événement populaire axé autour de la chicorée et d'animations en centre-ville.

De nombreux spectacles de rue seront programmés en cœur de ville tandis que les visiteurs pourront découvrir l'usine Leroux, entreprise industrielle emblématique de notre région.

Les commerçants seront associés à cet événement, avec la mise en place de jeux, la décoration des vitrines ou encore des cartes spécifiques autour de la chicorée dans les restaurants de la ville.

Une belle façon de faire découvrir Orchies et de mettre en valeur ses forces vives.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une subvention de 15 000€.

Mme Lise FOUCART ajoute que c'est un réel plaisir de retrouver les Chicoriades. En effet, cet évènement va permettre de mettre en valeur le patrimoine de la commune, de faire découvrir aux personnes le centre-ville, les monuments historiques et les musiciens de la ville d'Orchies.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-20-

SUBVENTION AU CCO

M. le Maire donne la parole à Mme Amandine DUQUESNE, conseillère municipale aux relations avec l'Eglise.

La ville d'Orchies est partenaire du CCO (Commerce Club d'Orchies) et de l'agence de communication Jak-me dans le cadre du calendrier de l'avent des commerçants.

Cet événement met à l'honneur les commerces locaux.

Du 1^{er} au 24 décembre, chaque matin, une vidéo est publiée sur la page facebook de la ville d'Orchies pour présenter un commerçant local et le cadeau qu'il offre.

Un grand prix de 1 000€ est offert par la ville et le CCO.

Il sera attribué à la personne qui aura collecté les pièces du puzzle disponibles dans les commerces participants et réussi à reconstituer le puzzle final afin de trouver l'emplacement du chèque-cadeau.

Dans ce cadre, il est donc proposé de voter une subvention de 800€ en faveur du CCO.

M. le Maire indique que cet événement est un réel succès au vu de la participation des personnes sur les réseaux sociaux. Il remercie tout d'abord Jak-me, partenaire sur cette opération, ainsi que le commerce club d'Orchies.

L'idée est que la ville, sur les 1 000€, offre la somme de 800€. Le CCO fournira les 200€ supplémentaires.

Il faut savoir que pour bénéficier d'une vidéo de son commerce, chaque commerçant participant a dû donner 120€ de frais de participation.

Tous les jours, chaque individu peut gagner un cadeau offert par le commerçant partenaire puis au final remporter la somme de 1 000€.

Une réelle satisfaction, M. le Maire invite les conseillers à partager ces différentes vidéos sur les réseaux sociaux.

Mme Amandine DUQUESNE précise que le calendrier de l'avent n'a pas été proposé qu'aux adhérents du CCO mais à tous les commerçants d'Orchies.

M. le Maire indique que le CCO voulait ne le partager qu'avec ses adhérents mais étant donné que la ville y participe d'une manière importante, ils ont souhaité ouvrir le jeu à l'ensemble des commerçants de la ville.

Cependant, au vu des jours réduits du calendrier de l'avent, beaucoup de commerçants ont regretté de ne pas pouvoir y participer.

D'ailleurs initialement, ils craignaient que le dispositif ne fonctionne pas, de ce fait le calendrier de l'avent était basé sur 23 jours. C'est alors avec un réel succès qu'ils ont pu le mettre sur 24 jours afin de permettre à un partenaire commercial en plus d'y adhérer.

L'année prochaine, toutes les places seront probablement acquises au vu de la popularité de cette année.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite subvention.

-21-

ADHESION A L'ASSOCIATION EGLISES OUVERTES

M. le Maire donne la parole à Mme Amandine DUQUESNE-PEQUEUX.

Suite à la présentation du dispositif Eglises ouvertes, il est proposé d'adhérer à l'association.

Le coût de cette adhésion s'élève à 350€ la première année et 220€ les années suivantes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite adhésion.

M. le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation et leur souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année. Il rappelle que les vœux du maire auront lieu le vendredi 17 janvier à la Pévèle Carembaut Arena.

La séance est levée à 20h53.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	
Carine GAU	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Marc DUPUIS	
Marie-Josée MASSON	
Frédéric SZYMCZAK	
David ACHIN	
Patrick FREMAUT	
Gilda GRIVON	

Roger VANDEVYVERE	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Cécile DUPUIS	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Matthieu CAUVIN	
Anne-Sophie DEBERDT (Excusée)	
Michel DEPREZ (Procuration à Guy DERACHE)	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (Procuration à Didier BAERT)	
Emilie PLAISANT (Procuration à Carine GAU)	
Jérôme DERVAUX (Procuration à Ludovic ROHART)	
Marine HERLEM (Procuration à Michel PIQUET)	
André DARRAS (Procuration à Marc DUPUIS)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Cécil DEMULIER)	